



Fédération Ardéchoise et Drômoise de la **LIBRE PENSÉE**

mail : librepensee07.26@gmail.com

MOBILISATION POUR LA DÉFENSE DE LA LAÏCITÉ ET DE LA LOI DE 1905 !

Après avoir, entre autres, invité à *"réparer le lien entre l'Église et l'État"*, le président Macron, flanqué de son ministre de l'Intérieur Castaner, annonce pour janvier 2019 une réforme de la loi de 1905, de Séparation des Églises et de l'État.

La loi de 1905 repose sur deux principes essentiels :

article 1 - La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

article 2 - La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Or les intentions affichées concernent :

- la création d'un label d'État pour les associations religieuses
- des subventions publiques "adaptées"
- la possibilité pour les cultes de percevoir des revenus immobiliers
- un contrôle des financements venus de l'étranger
- le renforcement de la police des cultes

C'est le début d'une extension du concordat d'Alsace-Moselle à tout le territoire !

Quant à prétendre "prévenir les dérives intégristes", rappelons un extrait de l'Appel des laïques, lancé en 2016 à l'initiative de la Libre Pensée, qui avait recueilli plus de 10 000 signatures issues de la quasi-totalité du mouvement laïque, dans sa diversité associative, syndicale, mutualiste et politique : *"Non, l'Islam ne serait pas par nature plus hermétique aujourd'hui à la laïcité que ne l'était le culte catholique en 1905. La laïcité n'a pas à s'adapter à une religion, de même qu'aucun croyant ne peut réclamer de droits particuliers. La République est séparée des religions, elle n'a pas à organiser les cultes"*.

La communication de l'Élysée proclame que la loi de 1905 *"n'est pas sacrée"* et qu'elle a déjà été modifiée. En 113 ans, jamais ses fondements n'ont été remis en cause. Les modifications qui ont eu lieu ne faisaient que l'adapter à l'évolution des choses.

La seule "grande modification" de la loi de 1905 a eu lieu sous Vichy !...

La Libre Pensée a donc décidé de se rendre devant toutes les préfectures pour signifier le refus de la France laïque de voir modifiée la loi de Séparation des Églises et de l'État, à l'occasion de sa date anniversaire. Rappelons qu'Emmanuel Macron a refusé de recevoir la Libre Pensée à ce sujet.

La Libre Pensée invite toutes les associations laïques, les syndicats, les partis, les Élus à se mobiliser pour manifester leur opposition au projet gouvernemental. La Libre Pensée ouvre largement aux associations et aux syndicats la composition de ses délégations auprès des préfets.

Il faut agir dans la diversité et l'union la plus large pour défendre la loi de 1905 !

TOU(TE)S DEVANT LES PRÉFECTURES

LE SAMEDI 8 DÉCEMBRE !

PRIVAS : LE 8 À 11H

VALENCE : LE 8 À 14H30